

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240626_P_095
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention pour l'organisation de 4 séances de yoga avec un groupe de 8 enfants à la crèche Les Matrus.

Le Président,

N° 20240626_P_095

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Floriane CONESA-PIATYSZEK
20 rue des vergers,
42770 Saint-Priest-en-Jarez

Pour l'organisation de 4 séances de yoga avec un groupe de 8 enfants à la crèche Les Matrus.

Date : entre septembre et décembre 2024

Lieu : Crèche Les Matrus

Durée : 45 minutes chaque séance

Montant : 359.84 € TTC (comprenant 89.96 € TTC de frais de déplacement)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 26 juin 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240626-20240626_P_095-AU
Reçu le 02/08/2024